RÉFLEXIONS

DE M. LE COMTE

DE KERSALAUN,

SUR LE DISCOURS

DE M. DE CALONNE.

Quis talia fando. . . .

1787.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous croyions avoir perdu tout espoir de donner au Public les réflexions sur le Discours de M. de Calonne, prononcé le 27 Février dernier dans l'assemblée des Notables, tant par le refus obstiné de l'Auteur de le communiquer depuis la chûte du Contrôleur-Général, que par l'événement qui lui est arrivé, & dont voici les détails.

Dans la nuit du 5 au 6 Avril, l'Exempt Quidor & le Commissaire Chénon sont descendus chez M. le Comte de Kersalaun, rue de la Feuillade, hôtel de la Feuillade, ayant à leur suite deux Agens de la Police ; & malgré l'absence du Comte, qui étoit à Versailles, on a forcé ses armoires, fouillé par-tout, & saisi ses papiers.

C'est cependant à cet événement que le Public est redevable de la publication des réflexions de M. de Kersalaun sur le Discours de M. de Calonne : le Commissaire Chénon ayant cru pouvoir montrer à ses amis, à ses clercs même, les mémoires saisis chez le Comte ; on conçoit aisément combien il nous a été facile de nous en procurer un exemplaire. Nous

nous ſommes empreſſés d'en multiplier les copies : quelque long & quelque pénible qu'ait été ce travail, nous nous y ſommes voués avec zele par égard pour le Public. Nous avons ajouté à la fin de l'ouvrage la copie de la lettre que M. de Kerſalaun écrivit à M. de Calonne, le lendemain de la fouille faite chez lui. Nous avons cru que le Lecteur nous ſauroit gré de lui avoir fait part de tous ces détails.

Sire,

Le zele le plus pur & le plus désintéressé pour la gloire de VOTRE MAJESTÉ, *& pour le bonheur de votre Royaume, m'engage à mettre à vos pieds des observations simples & modestes sur le compte rendu de la situation présente des finances. Le résultat du discours de votre Contrôleur Général est alarmant : les innombrables contradictions qu'il renferme sont seules un préservatif contre son exactitude.*

Quand VOTRE MAJESTÉ, marchant ſur les traces du Roi, dont le nom ſera toujours cher aux François, aſſemble les Notables de la Nation pour recevoir leurs conſeils, tout Sujet fidele & éclairé lui doit le tribut de ſes lumieres & de ſon amour; & on ne peut pas, en ce cas, faire un crime à un Gentilhomme Breton, habitué aux travaux de l'adminiſtration publique, d'offrir à VOTRE MAJESTÉ ſes réflexions modérées ſur les ſurpriſes qui paroiſſent être faites à la bonté de ſon cœur.

Servir, SIRE, la Patrie & l'Etat, eſt le premier devoir d'un Sujet & d'un Gentilhomme François.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,
SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant
Serviteur & très-fidele Sujet
le Comte de KERSALAUN.

RÉFLEXIONS
DE M. LE COMTE
DE KERSALAUN,
Sur le Discours de M. DE CALONNE.

SIRE,

L'EMOTION *de la plus vive sensibilité a saisi tous les cœurs en apprenant* la résolution paternelle que votre Majesté avoit prise de communiquer à son Peuple ses intentions de le soulager & *de réformer les abus*; mais il est impossible que la douleur n'ait pas succédé à la confiance, en entendant M. le Contrôleur - Général dévoiler tout-à-coup l'attitude de la pénurie, *un danger éminent*, un désordre subsistant, après avoir, pendant trois ans, annoncé *des vues d'ordre*, *de liquidation*, *des mesures prises pour assurer l'équilibre entre les recettes & les dépenses* (1), *un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties* (2), *d'après lequel tout annonce un état prospere*, *& on garantit l'acquit-*

(1) Edit de Décembre 1783.
(2) Edit d'Août 1784.

tement prochain de la totalité des dettes exigibles, en même temps que *la libération successive de la dette constituée* (3).

Encore si la France & l'Europe étoient fondées à ne pas plus compter sur cette *triste vérité* que sur le fait hazardé d'un *Traité de Commerce* conclu avec la Hollande! Mais les contradictions incroyables du Discours du Ministre de votre Majesté, ne décelent malheureusement que trop son embarras à *dévoiler la crise où est l'Etat.*

Ainsi *le crédit*, selon lui, a recouvré *le ressort qu'il ne peut avoir que par l'effet d'une confiance méritée*, & il avoue cependant avoir *dissimulé la réalité de la pénurie*, *il dévoile le danger sans cesse imminent.... de l'Etat..... l'impossibilité de faire aucun bien, de suivre aucun plan d'économie.... aussi long-temps que le désordre subsistera ; enfin le déficit.... dont les causes sont trop publiques pour que les effets en soient mystérieux.*

En effet, SIRE, le crédit consiste dans l'opinion du bon ordre : le taux de l'argent est le barometre du crédit; & il est notoire que l'argent est au moins à 10 & 12 pour cent d'intérêt. Le *crédit* prétendu n'est donc que l'effet du *fléau éphémere de l'agiotage*, qui laisse sans cours tout ce qui n'entre pas dans le calcul de son jeu dévorant.

Comment, en de pareilles circonstances, assurer que le peuple a reçu des commencements de soulagement, sinon, en dissimulant que ce n'a été qu'à l'aide d'un impôt mis extraordinairement en 1784, sur les pensions des Citoyens & les traitements de Finance; tandis que votre Ministre

(3) Observations de M. de Calonne au Parlement en Décembre 1785.

avance

avance *qu'il n'y a eu directement ni indirectement aucune sorte d'augmentation d'impôts* pendant son ministere; il ne dissimule pas moins que les Vingtiemes & Capitations ont été forcés par-tout. Il est facile à votre Majesté de le vérifier par les Etats des différentes années, & en se faisant rendre compte des innombrables réclamations faites dans votre bonne ville de Paris seulement.

On y est bien plus embarrassé, quand ensuite on lit que trois années *ont été employées au préliminaire indispensable.... de liquider le passé, solder l'arriéré.... se mettre au courant de toutes les parties... pour asseoir, sur une base solide.... la véritable source du bonheur public*, quoiqu'on lise (page 15.) cet aveu, que ce n'est que DEPUIS UN AN *que votre Ministre n'a cessé de travailler à prendre une connoissance plus certaine qu'on ne l'avoit eue jusqu'à présent de la situation des Finances.*

Après de telles distractions, il n'est pas étonnant que M. de Calonne ait l'air d'oublier les véritables circonstances de son avénement au ministere. Votre Majesté les apprendra plus sûrement de la bouche même de l'ancien Ministre, si digne de l'estime qu'elle lui a conservée; tout le Conseil sait que *l'alarme* d'alors fut purement factice, & le résultat particulier d'une intrigue ourdie pour perdre ce Ministre vertueux, en lui faisant casser précipitamment le bail des Fermes, pour en désunir les Traites, dont on lui dissimuloit la cession secrettement faite depuis longtemps.

Aussi ne peut-on avancer, qu'à cette époque *le vuide étoit de plus de six cens millions, & qu'il n'y avoit ni argent ni crédit*, sans se mettre directement en contradiction avec soi-même, puisqu'en adoptant,

B

contre la vérité, que depuis 1781 jusqu'en 1783, les emprunts monterent à 450 millions, c'est fournir la preuve arithmétique du plus grand crédit qui, comparé avec celui que M. de Calonne se prête, donneroit tout l'avantage, en ce genre, à la précédente administration sur la sienne.

Car si *aujourd'hui l'argent est abondant, le crédit rétabli.... la négociation fort active*, il n'est pas moins vrai que nous connoissons *la réalité de la pénurie & le trouble de l'agiotage* (*fléau éphémère*), *que les mesures prises par Votre Majesté feront bientôt disparoître.*

Cependant une commission a été créée depuis longtemps pour exécuter *ces mesures*, mais son chef (1) jusqu'ici *a laissé* tout *à desirer* de sa justice & de son impartialité : Votre Majesté, elle-même, vient de sévir contre les principaux Agens *de ce fléau*; mais votre Ministre a eu aussi-tôt l'art de suprendre vos ordres personnels, qui alloient véritablement faire disparoître le *fléau* avec *ses auteurs*; on assure qu'il a fait plus, en prenant sur lui d'accommoder les joueurs, & de faire supporter une partie de la perte au Trésor Royal.

Tout devient incertain sous la main de M. de Calonne: en 1787, il déclare que *quarante-huit millions d'extraordinaire ont été employés à l'utile rapprochement des rentes*; en 1785, il assuroit au Parlement n'y en avoir dépensé que dix-neuf (2).

Il est moins douteux que *trente-deux millions du restant des rescriptions suspendues ont été remboursés*, ou plutôt dénaturés *avant terme..... leur nom qui étoit un scandale en Finance n'existe plus*; mais si ce

(1) M. Le Noir.
(2) Observations fournies au Parlement en Décembre 1785.

n'eſt que par un virement en rentes viagères conſtituables ſur toutes têtes, qui ait produit au Banquier de Ruayé 2,652,269 liv. de rentes ſur trente têtes Génevoiſes, payables à l'Hôtel-de-Ville, c'eſt alors, ſous un autre nom, un nouveau *ſcandale*, qui doit coûter à l'Etat un tiers plus que l'ancien.

Les reſſources ſi fécondes qui ont *obvié à tous les dangers*, excepté *au danger ſans ceſſe imminent*, ont été ſimples & faciles ; auſſi ont-elles été portées à plus d'un milliard d'emprunts, ou d'affaires, ſans qu'il ſoit vrai qu'il *ait été ſatisfait à la maſſe énorme d'engagement & de dettes qui exiſtoit*, puiſque, d'une part, la liquidation réglée par l'Edit de 1784, *conſtitutif du ſalutaire & inébranlable établiſſement de la caiſſe d'amortiſſement*, eſt tellement à exécuter encore, que *pendant les dix années prochaines*, *il s'éteindra un capital de plus de quatre cens millions*, & que d'autre part il exiſte *un déficit* annuel conſidérable.... qui a pris de nouveaux accroiſſemens.... en un mot, un vide effrayant.

Il n'étoit donc rien moins *qu'économique*, en pareille occaſion *d'accélérer des travaux.. de ſolder des indemnités renvoyées à des circonſtances plus heureuſes....* de porter l'exactitude des payemens *au delà de l'exigibilité*;d'entreprendre *des établiſſemens* même utiles, & toujours payés par le peuple, qui auroit mis au rang *des ſoins pris pour ſon bonheur* l'exécution, par préférence, *du plan* de libération *adopté* dès 1783, ou des *meſures priſes pour aſſurer l'équilibre entre les recettes & les dépenſes*, meſures qui proſcrivoient les travaux même utiles.

Qui, aſſuré par l'Edit de Décembre 1784, que ſon *ſoulagement*, va être *l'effet de la diminution des frais de recouvrement*, compte au contraire en 1787 un décuplement dans les frais de bureaux du *département*

des ponts & chaussées, comme dans les autres départemens de Finances, sur-tout depuis 1783, & s'entend annoncer en derniere analyse que *l'Etat* est dans une *crise qui, en la retardant, ne pourroit être que plus funeste.*

L'encouragement de notre *commerce dans l'Inde* auroit été plus analogue *au plan d'amélioration*, si la compagnie nouvelle n'excitoit pas les réclamations de la France & de l'Inde tout-à-la-fois, si elle n'étoit pas une compagnie *privilégiée* & de monopole, *dont les effets du zele & le doublement des fonds* ont pour principal objet *l'agiotage*, & qui, fondée sur *un privilége*, est dès-lors *un de ces abus dont l'existence pése sur la classe productive & laborieuse.... abus de priviléges pécuniaires.... exception à la loi commune.... exceptions injustes.... qui ont les racines les plus profondes & les branches les plus étendues... abus* par conséquent *que*, suivant M. de Calonne même, *il s'agit aujourd'hui* bien moins de vanter que *d'anéantir, pour le salut public.*

Si on examine de même *l'opération sur les monnoies d'or*, on voit qu'elle n'a produit que perte & embarras dans le commerce, que le *bénéfice considérable* qu'elle a, dit-on, *procuré à l'Etat*, avoit été annoncé comme modique dans la réponse de Votre Majesté à son Parlement, consignée dans ses registres, en 1786, *que le doublement* des droits accordés aux Monnoyeurs, & *quelques fraudes* sur lesquelles la Cour des Monnoies instruit en ce moment une procédure importante, feront disparoître tout bénéfice, s'il ne constitue pas le trésor royal en perte de plusieurs millions.

Comment concevoir ensuite que votre Ministre ait cru qu'il étoit utile à votre gloire & au tableau du bonheur public, d'allier dans le même

difcours l'étalage pompeux *des quais de Marfeille... des places.... & des points de vue de Bordeaux....... des travaux de Lyon.... des arênes de Nifmes..... du palais de juftice d'Aix, des halles & ponts de Paris.... monuments dignes d'illuftrer votre régne*, avec l'humiliant aveu *d'une attitude de pénurie*. Pourquoi diffimuler un autre *monument* extraordinaire, digne de trouver ici fa place ? Le mur de Paris, dont le devis étoit d'environ quatre millions, & qui en coûtera peut-être quinze à Votre Majefté ; feroit-ce pour pouvoir mieux concilier l'éloge de *la décoration du royaume* aux dépens du public, avec la parole touchante de Votre Majefté, de *facrifier toute dépenfe d'agréments.... de fufpendre jufqu'aux conftructions fur les fonds de fes bâtiments... pour n'apporter aucun dérangement aux difpofitions qu'elle a ordonnée pour fes finances* (1)

S'il eft poffible *qu'au milieu de toutes ces entreprifes.... chaque créancier de l'Etat ait touché ce qu'il avoit droit de prétendre*, pourquoi le *vuide, le défordre.... le danger.... la crife ?*

La trifte allégation de la fituation fâcheufe des finances doit donc être plus que jamais *la formule des réponfes de l'adminiftration.*

Si *des indemnités.... renvoyées à des circonftances plus heureufes*, ont été cependant *foldées* dans un moment *de pénurie* .... comment prétendre que c'eft avoir fuivi *les mouvements de la bienfaifance, fans avoir éprouvé le regret d'avoir aggravé les charges du peuple, fans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune forte d'augmentation d'impôts*, quand les vingtiemes & la capitation font forcés par-tout, quand on a établi, en 1784, un

(1) Arrêt du Confeil, du 14 Mars 1784.

dixieme ſur les penſions & traitements de finances, & quand, en 1787, on propoſe des accroiſſements énormes d'impôts.

Par ce rapprochement, il eſt facile de *juger ſi depuis trois ans les dépenſes ont été ſurveillées avec attention*, & *s'il y a eu de l'ordre dans le régime des finances*, dont M. de Calonne déclare: que ce n'eſt que *depuis un an qu'il n'a ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine qu'on ne l'avoit eue juſqu'à préſent.*

Au reſte, *des effets ſalutaires ne permettent pas de préſumer un principe vicieux.* Il n'y a que *les gens mal inſtruits* qui ſoient aſſez *vains* pour juger autrement que par *les grands réſultats* : c'eſt par eux *qu'en doit apprécier l'économie dans une vaſte adminiſtration.* Votre Contrôleur-Général, Sire, ne doit pas ſe plaindre, quand on ne le juge que ſur ſes proppes principes. Quels ſont *les effets ſalutaires....* les grands réſultats *de ſon économie* définie ſelon *ſon intérêt.....? La réalité de la pénurie, ... un déficit conſidérable, ... un danger ſans ceſſe imminent, ... une criſe qui, retardée, ne peut devenir que plus funeſte.... un déſordre qui, auſſi long-temps qu'il ſubſiſtera..... ne permet de ſuivre aucun plan économique.... de faire aucun bien.... un vuide effrayant, ...* tels ſont les EFFETS SALUTAIRES....... les GRANDS RÉSULTATS de l'adminiſtration des finances depuis la fin de 1783, confeſſés par l'Adminiſtrateur même. Le PRINCIPE eſt donc VICIEUX; ce n'eſt pas moi qui conclut, Sire, c'eſt votre Miniſtre.

Le public l'attribue à cette *économie* qui n'eſt propre qu'à M. de Calonne; économie dont ſon caractere contrarie *le devoir....* qu'il aime peu à MONTRER, *qui n'affecte jamais l'auſtérité....*

accessible aux demandes, QUI LAISSE PARLER DE CE QU'ELLE ACCORDE......

.... *Qui n'a pas l'utile & commode réputation d'inflexibilité... mais l'extérieur de facilité*, à qui enfin *l'apparence n'importe* gueres, tandis que la *réalité* n'est cependant rien moins qu'*incontestable*, à la vue de ces travaux *suivis*, déterminés.... *de ces canaux ouverts*, de ces *établissements.... secourus*, *de ces indemnités* précédemment *renvoyées à des circonstances plus heureuses.... & soldées*; en un mot, à la vue de tout ce *qui a été donné, acquis, échangé, emprunté & anticipé, depuis que votre Majesté a daigné charger M. de Calonne de ses Finances, malgré la réalité de la pénurie.*

Il faut pourtant rendre hommage à sa franchise: il convient enfin qu'il s'est bien gardé de *prendre l'attitude de la pénurie au moment où il devoit en dissimuler la réalité* (1). Mais est-il honorable pour votre Majesté, glorieux pour la Nation, prudent pour l'Etat, utile au crédit, de révéler à l'Europe que l'administration depuis *trois ans* n'a été que ruse & illusion; ses liquidations, de simples paroles; *ses établissements*, des parades; *ses monuments*, des décorations; que *le passé, l'arriéré, toutes les parties ne sont au courant* qu'en *revirement*, & que l'Etat au vrai est *l'attitude de la pénurie, un danger sans cesse imminent, un vuide effrayant ?*

Non, Sire, Votre Majesté n'a pas eu sous les yeux *le compte* sincere de ses finances : Elle n'a donc pu *juger les motifs* d'une telle administration,

(1) Il passe pour constant à Paris que Milord Pitt envoya demander à votre Ambassadeur, lorsqu'il eut lu le Discours de M. de Calonne, si ce n'étoit pas un pamphlet. Votre Majesté peut éclaircir ce fait qui est très-répandu à Paris.

Elle n'en a point réglé la marche : c'eſt outrager ſa juſtice, ſon eſprit d'ordre. Votre Majeſté eſt trompée : lorſque, parvenue à la gloire d'être le pacificateur des deux Mondes, *Elle a commencé par rappeller les forces & ranimer la vigueur du corps politique*; Elle n'a pas voulu finir par *découvrir* à l'Univers *les plaies invétérées* de ſon Royaume, en ne propoſant, pour *remede curatif*, que la ſubverſion de la conſtitution de ſa Monarchie.

C'eſt là cependant le point où je ſuis parvenu depuis un an, dit avec complaiſance votre Miniſtre, qui a employé *trois années.... à aſſeoir* la ſource du bonheur public ſur *une baſe ſolide*, en même temps que *depuis un an*, il n'a *ceſſé de travailler à prendre une connoiſſance plus certaine de la ſituation des Finances*, & qui ſe plaît en conſéquence à rendre compte des méditations profondes, des travaux énormes auxquels il s'eſt livré, des difficultés qu'il a vaincu pour diſcerner les parties *hétérogenes invariables..... la confuſion, le rejet des valeurs.... la multitude innombrable des cauſes imprévues....* enfin, *le mélange de l'arriéré, du courant, du futur, du fixe & de l'éventuel.... du réſultat des virements.... de l'effectif*, quoique, ſuivant l'Edit d'Août 1784, *le compte rendu & détaillé de la maſſe entiere de la dette publique eût été dès-lors diſcuté au Conſeil*; quoique *le paſſé, l'arriéré*, tout ſoit ſoldé, & que *trois années* aient été *employées à ce préliminaire indiſpenſable*, ſans préjudice néanmoins de *la liquidation qui s'opere annuellement*, ſuivant l'Edit de 1784.

Il eſt évident que cet étrange contraſte eſt de nature à offrir à Votre Majeſté des réſultats qui ne ſont ni douteux ni ſatisfaiſants, ſoit dans les *comptes dreſſés.....* pour l'année 1784, ſoit dans ceux faits pour une année ordinaire.

Tout

Tout femble, il eft vrai, expliqué par l'annonce vague d'un *déficit* qui *exifte depuis des fiécles* : mais quand on contrarie *l'opinion commune*, pour dire une *telle vérité*, quand on accufe en face de fon Roi & des Notables affemblés, la foule de fes prédéceffeurs d'une coupable diffimulation, en s'oppofant indirectement à la publication des juftifications qu'ils pourroient produire, il ne faudroit pas alors fe refufer à communiquer *le travail fait au Tréfor Royal* pour la conftater, ni « les foixante-trois états particuliers » remis à Votre Majefté, qui donne le détail de tous » les articles, & qui prouvent le vuide de fix cent-quatre-» vingt-quatre millions dans l'exercice de mil-fept-cent » quatre-vingt-quatre, autrement l'opinion commune, reftera contraire, appuyée fur l'examen des comptes de l'Abbé Terray par fes fucceffeurs, fur le *compte détaillé* que M. de Calonne lui-même a rendu en 1784, & difcuté au Confeil, fans mention du *déficit* de 1776... fur tous les Edits depuis Novembre 1783, qui loin d'annoncer du *déficit*, n'ont attefté que » libération, » ordre, équilibre, amélioration », fur la critique que M. de Calonne encore lui-même a faite & imprimée en 1781 (1), du *déficit* prétendu par l'adminiftration de ce temps-là, fur le choix qu'il vient de faire, pour Greffier de l'affemblée, de Dupont, ancien Secrétaire intime de feu M. Turgot ; lequel Dupont a démontré, dans des mémoires imprimés fur la vie de ce Miniftre, que le *déficit* de 1776, n'étoit qu'apparent, & dans la feule vue louable de fe ménager des moyens annuels de rembourfemens.

Cette *opinion commune* ne fera pas plus favorable à M. de Calonne, fur ce qu'il dit « des emprunts » entre l'époque de 1776 & Mai 1781... & du *déficit* » accru dans cet intervalle ». En effet, dans le doute, auquel croire ? ou à M. Necker rendant un compte

(1) Voyez les Commen, queftion premiere.

détaillé au public en 1781, le confirmant dans le douzieme chapitre du second volume de son ouvrage sur les Finances, soumettant ses états au Conseil, son compte à la nation; sollicitant Votre Majesté de lui nommer des Commissaires pour le juger; ou M. de Calonne, donnant pour tout compte un discours vague & plein de contradictions, soutenant que l'autorité royale est intéressée à ne donner aucune connoissance du compte général & des « états de » détail qu'il doit avoir mis sous les yeux de Votre » Majesté »; ou M. Necker, prouvant dans le supplément, au second volume de son livre, la concordance de son compte rendu avec le tableau de la *dette publique*, consigné dans l'Edit d'Août 1784, ou M. de Calonne qui, après avoir fait, en arrivant au ministere, » un compte détaillé de la masse entiere » de la dette, l'avoir discuté au Conseil, & réglé la » libération successive par un salutaire & inébranlable » établissement », sans y parler d'un déficit, veut trois ans après, en 1787, faire croire aux Notables le contraire de ce qu'il a garanti en Août 1784, comme en Décembre 1783 & 1785?

Diminuer en même-temps la somme des emprunts faits par M. Necker, exagérer ceux qui ont eu lieu » depuis le mois de Mai 1781, jusqu'au mois de » Novembre 1783 ». C'est un procédé trop singulier pour ne pas cacher quelque dessein, ne fut-ce que de faire regarder comme étrangers aux emprunts les prêts de compagnie de Finances, le crédit fourni par des Trésoriers, les Finances des places & offices, les services de banque, les anticipations & toutes les autres affaires d'argent, qui, dit-on, montent elles seules, à plus de 400 millions, depuis Novembre 1785, jusqu'en Décembre 1786.

Cependant il n'est point encore question de plus de 400 millions d'affaires de toutes espéces, emprunts

particuliers de pays d'Etats, moyen de crédit, créations, anticipations, ſervices, « bonifications conſi-
» dérables obtenues aux baux des différentes com-
» pagnies de Finances », ces détails vrais & circonſtantiés donnent à Votre Majeſté, la facilité de juger avec pleine connoiſſance, ſi votre Miniſtre
» a uſé avec la plus grande réſerve poſſible de tous
» ces moyens de crédit... » Je dois encore faire mention pour completter le tableau des accroiſſemens « de
» revenus, produits par les ſols établis par le forcement des vingtiemes & des capitations, par les diminutions d'intérêts, enfin par l'impôt extraordinaire du dixieme, mis ſur les penſions & traitemens de Finances; quoique votre Miniſtre ait ſpécialement avancé, « qu'il n'y a eu directement ni indirectement
» aucune ſorte d'augmentation d'impôt.

Malgré ces emprunts, malgré les recours continuels aux moyens de crédit, malgré l'accroiſſemen énorme des revenus de l'Etat, enfin malgré « les
» acquitemens, l'ordre... l'économie & les arrange-
» mens, il n'en réſulte pas moins que le *déficit* annuel
» après de nouveaux accroiſſemens; ainſi que les
» emprunts annuels & les cauſes de ce *déficit* ſont
» trop publiques pour que les effets en ſoient myſté-
» rieux, & quoique votre Miniſtre cherche à en
» expliquer les cauſes par des événemens fort anté-
» rieurs, les réſultats precédens comparés avec les
» réſultats actuels, déterminent le jugement con-
» traire „.

Ces faits ne détruiſent pas moins les doutes qu'il ſe plaît à élever ſur l'emploi de la maſſe énorme des revenus & des emprunts depuis 1783. C'eſt bien contredire l'évidence que de s'efforcer de perſuader qu'ils *ont ſervi à nous créer une marine formidable.... à ſoutenir une guerre nationale.... à aſ-*

franchir les mers . . . . à procurer une paix ſolide. Tous les avantages étoient acquis à cette époque. M. Necker a certifié en 1784, chap. 12 de ſon 2 vol., qu'il reſtoit à *peine* 100 *millions à payer de dettes de la guerre, dont les extinctions de rente pendant une ou deux années ſuffiroient pour payer l'intérêt.*

Si le motif eſt pur, pourquoi ne pas donner la quotité précise de ces emprunts depuis Novembre 1783 juſqu'au mois de Janvier 1787, & au contraire ne déclarer tout-à-coup à cette époque qu'une ſomme *in globo* des emprunts depuis 1776? Cette marche eût mis à même de juger, s'ils ſont au-deſſus de ce que votre Miniſtre avoit eu à *payer*, il eût évité les recherches & les calculs qu'il a fallu faire pour éclaircir. Si depuis 1776 juſqu'en 1787, il n'y a eu que 1250 *millions empruntés*, dont 440 depuis 1776 juſqu'en Mai 1781, & 450 depuis Mai 1781 juſqu'à la fin de 1783; car alors il en réſulteroit, qu'il n'y a eu que 360 millions d'emprunt depuis la fin de 1783 juſqu'en Janvier 1787; ce que M. de Calonne ne ſeroit pas fâché de voir adopter à l'aide de l'apperçu en gros, qu'il donne des emprunts depuis 1776 juſqu'en Janvier 1787.

Or, VOTRE MAJESTÉ a heureuſement ſous les yeux le compte général de ſes finances.... appuyé de 63 Etats particuliers qui en donnent les détails. *Ces détails exacts & détaillés* mettent Votre Majeſté continuellement à portée de vérifier l'exactitude de l'état ſuivant.

EMPRUNTS.

		millions.	
Edit de . .	1783 .	100	
Décembre. .	1784 .	125	
Décembre. .	1785 .	80	
Novembre .	1786 .	30	
Caiſſe d'Eſcompte. . .		70	
Emprunt de 1782 preſque doublé en 1784, chap. 12 du 2 vol. de M. Necker, mis par modération à . . .		75	. 560 *millions.*
6,697 mille liv. de rentes créées depuis Août 1785, juſqu'à Novembre 1786, ſur les Edits de 1771, 1781 & 1782, formant un capital au moins de		80	

Voilà donc déja un apperçu de 560 millions au lieu d'un de 360, à quoi on deſireroit qu'on pût croire que les emprunts montent depuis Novembre 1783 juſqu'en Janvier 1787.

Ce qui pouvoit exiſter en Novembre 1783 étoit donc tout au plus des intérêts annuels d'emprunts depuis 1776 à 1783. Votre Majeſté l'a en quelque ſorte déclaré, d'après M. de Calonne, dans l'Edit de 1784, où il eſt dit : « qu'ayant jetté un regard » attentif ſur la maſſe entiere de la dette publique, » elle a reconnu, avec grande ſatisfaction, que cette » dette s'éteindra facilement dans une période dé- » terminée ». Ainſi, en ſuppoſant que les *ſols pour livre impoſés en* 1781, & les impôts augmentés ou mis par M. de Calonne, n'aient pas mis

au pair, en adoptant même ce que M. de Calonne avance ſans preuve, & cependant en contrariété avec M. Necker, qui a donné des états détaillés; le *déficit* fut-il *de* 80 *millions* en 1783, il n'exigeoit en trois ans qu'un ſupplément de 240 millions, ſans déduire *les bonifications conſidérables obtenues dernièrement au renouvellement des baux.* Comment donc concevoir & expliquer aujourd'hui la promptitude avec laquelle *le danger* eſt devenu *imminent... Un déficit tel que celui qui exiſte*, *la criſe* dont l'exploſion précipitée eſt ſi menaçante.... *le déſordre* qui exiſte.... *ce vuide effrayant*, comment allier ce déſaſtre ſi preſſant avec la dépenſe de plus d'un milliard d'extraordinaire, dont les Edits de Votre Majeſté & les affaires connues donnent l'apperçu?

Comment le déſordre en 1787 eſt-il tel qu'il ſoit *impoſſible de faire aucun bien.... de ſuivre aucun plan d'économie auſſi long-temps qu'il ſubſiſtera*? tandis que depuis 1783, *l'ordre*, *l'économie*, *les arrangemens* ont plus fait que *les moyens de crédit.... & ont tout ſoldé.*

C'eſt à éclaircir ces triſtes vérités, Sire, que Votre Majeſté *doit être vivement pénétrée de la néceſſité d'employer les moyens les plus efficaces.*

L'intention de Votre Majeſté de commencer par connoître le véritable état de ſes Finances, vient d'être manifeſtée à l'Europe entiere. Mais, Sire, ſe fier à un ſeul homme, ou à des gens indiqués par lui, pour acquérir ces connoiſſances, c'eſt un moyen douteux de parvenir à connoître la vérité. La lumiere naît de la diſcuſſion; le refus de votre Miniſtre de s'y livrer, comparé avec la maniere loyale dont s'y ſont livrés quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, eſt une prévention qui ne lui eſt pas favorable. Qu'y a-t-il à redouter déſormais pour la

Nation, après les aveux humiliants qu'il s'eſt permis dans l'Aſſemblée des Notables? L'expérience réfute l'allégation de compromettre votre autorité. Quel honneur ne fit pas à Votre Majeſté le Compte rendu de M. Necker, en conciliant à ce Miniſtre le cœur de vos ſujets; & ſi, dans ſes ouvrages, il s'eſt gliſſé quelques erreurs dangereuſes au régime de quelques Provinces du Royaume, ce ſont de légeres ombres au tableau, que des connoiſſances mieux approfondies auroient fait diſparoître.

C'eſt donc par la diſcuſſion, Sire, & par la communication des pieces, que V. M. peut acquérir une connoiſſance certaine du véritable état de ſes Finances & de la réalité du déficit, ainſi que de ſes véritables cauſes. Ces préliminaires doivent indiſpenſablement précéder la reſſource du *remede curatif* propoſé par ſon Miniſtre (ſi on étoit perſuadé de ſon efficacité); autrement V. M. courroit riſque d'aggraver le mal & de précipiter la ruine de l'Etat, en laiſſant ſubſiſter les vices de l'Adminiſtration.

En effet, quels que ſoient les abus que « l'intérêt, le crédit, la fortune, & d'antiques préjugés, ſemblent avoir reſpectés.... abus d'inégalité dans la répartition des ſubſides..... des diſproportions entre les contribuables.... de perception dans la taille..... gêne de commerce & de l'induſtrie.... dépériſſement du Domaine.... dégradation des forêts : ils peuvent être cauſe de non-valeur dans les revenus du tréſor royal, ou que ces revenus ne ſont pas plus conſirables, & ne montent pas à 700 millions, au lieu de 585; mais plus ils ſont antiques & accrédités, plus on aura de peine à ſe perſuader que c'eſt leur exiſtence qui, depuis 1783, rend les revenus inſuffiſans, qui a produit le *déficit conſidérable qui*

s'eſt accru.... le déſordre qui ſubſiſte.... le vuide effrayant qu'on apperçoit.... *le danger ſans ceſſe imminent* dont votre Miniſtre prétend que l'Etat eſt menacé. Cette ſituation n'exiſtoit ſûrement pas avant cette époque : j'en appellerois à ſes prédéceſſeurs exiſtants, pour l'éclairciſſement de ce fait qui les inculpe, ſi il leur étoit permis de ſe juſtifier ; & ſi on n'étoit pas raſſuré par les faits du Miniſtere même de M. de Calonne. En effet, ce *danger imminent* n'exiſtoit ſûrement pas aux yeux de ce Miniſtre, quand, au mois d'Août 1784, il préſenta à V. M. & à ſon Conſeil, *le tableau de la maſſe entiere de la dette publique*, *après en avoir conſidéré les parties pour en mieux connoître l'enſemble*, *& reconnu*, en le démontrant au Conſeil, *qu'elle s'éteindroit facilement dans une période déterminée*, quand, par l'Edit de Décembre 1785, il aſſuroit que *l'entier acquit des engagements ſeroit conſommé en* 1786, *l'appurement total* & *l'ordre* dans les Finances *rétabli....* quand alors il a garanti, dans ſes inſtructions au Parlement, un *état proſpere.*

Le plus grand de *tous les abus* conſiſte donc moins dans l'inſuffiſance des revenus que dans la mauvaiſe adminiſtration de celui qui en dirige la dépenſe. Quels revenus ne ſeroient pas inſuffiſants, quand un adminiſtrateur, malgré le déficit qui le preſſe, fait conſiſter la « réalité de ſon économie » à ſolder en ce moment des indemnités renvoyées » à des circonſtances plus heureuſes » ? quand il ſoutient qu'*il falloit porter* dans ces circonſtances déſaſtreuſes « l'exactitude des paiements au-delà même » de l'exigibilité », pour donner une juſte idée de la fécondité de nos reſſources à l'Europe entiere, à qui ce plan d'ordre & d'économie le force bientôt de dévoiler *l'attitude de la pénurie*, *le vuide effrayant*

&

Créations d'Offices.

De Fermiers, Régisseurs & Administrateurs.	millions. 13
Payeurs & Contrôleurs des rentes	7,800,000l.
Agens de Change	6
Receveurs Généraux de Paris. -	2
Receveurs de Paris.	2
Receveurs de la Ville. . . .	1
Rachats des droits casuels des Trésoriers de France en Province.	2
Receveurs Particuliers à Paris.	1,400,000l.
Changeurs des Monnoies. . .	352,000l.

VENTES.

Du Château-Trompette. . .	6
De l'Arsenal de Marseille. .	8
Du Comté de Bourgogne. . .	4
Service de Banque (1) au moins	90
Anticipations	90
Refonte de Louis.	*Mémoire.*
Maîtrises dans tout le Royaume.	
	893,552,000 l.

(1) Incertain. Sous M. Neker le service étoit de 150 millions.

COPIE de la Lettre écrite par M. le Comte DE *KERSALAUN, à M.* DE *CALONNE.*

Le 6 Avril 1787.

MONSIEUR,

Mon intention n'avoit jamais été de vous faire un myſtere du Mémoire que je deſirois préſenter au Roi : je vous en deſtinois une copie ſignée de moi, ainſi que celle que j'ai cherché à faire parvenir à Sa Majeſté ; plus juſte en cette occaſion que vous ne le fûtes envers le Marquis de Kerſalaun, mon pere, Magiſtrat vertueux, auquel vous cherchâtes des crimes, ſans lui communiquer les Pieces qui auroient pu ſervir à ſa juſtification.

Puiſque vous m'avez prévenu, Monſieur, en vous procurant, par la violence, ce que vous étiez aſſuré de tenir de la loyauté de mes ſentiments, me voilà diſpenſé de vous adreſſer l'exemplaire qui vous étoit deſtiné, & que vous avez fait ſaiſir.

Tant que vous avez cru qu'il étoit de votre intérêt de faire le bien de la Bretagne, ma Province, j'ai dû faire plier mes ſentiments devant l'intérêt de mon Pays ; aujourd'hui, que je le vois menacé de partager le ſort alarmant de la France, j'ai cru devoir confondre mes ſentiments avec l'amour de la Patrie, & faire parvenir la vérité au pied du Trône.

Je préſume, d'après les perquiſitions qui ſe ſont faites chez moi, la nuit derniere, que vous étendrez ſur le fils les perſécutions que vous avez exercé contre le Pere : mais comme un pur amour pour la gloire du Roi, pour le bien de l'Etat, a guidé mon cœur : j'attends les événements, avec la fermeté d'une ame patriote & vertueuſe.

Si vous parlez de mon Mémoire au Roi, Monſieur, je vous prie de vouloir bien lui communiquer ma lettre, & de ne pas oublier de joindre au Mémoire la note juſtificative qui en fait partie, ainſi que le Tableau des Emprunts, qui a été ſaiſi avec les autres feuilles.

J'ai l'honneur d'être, &c.

N. B. *On aſſure que cette Lettre fut remiſe au Suiſſe de M. de Calonne, le Samedi 6, par le Comte de Kerſalaun, lui-même.*

EXTRAIT des différents Préambules des Edits d'Emprunt depuis le Ministere de M. DE CALONNE.

Edit de Décembre 1783. Emprunt de 100 millions.	*Arrêt du Conseil du 14 Mars 1784.*	*Edit d'Août 1784.* Caisse d'Amortissement.	*Edit du 30 Décembre 1784.* Emprunt de 125 millions.	*Edit de Décembre 1785.* Emprunt de 80 millions.
NOUS étant fait *rendre compte des dettes arriérées*, nous en avons réglé les paiements de maniere qu'ils ne dérangent en rien les vues *d'ordre, de liquidation & d'amélioration que nous avons adoptées pour nos Finances;* après avoir fermé l'Emprunt de 200 millions, *encore ouvert pour moitié*, Nous avons jugé d'y substituer un Emprunt de cent millions. Occupés *de tous les moyens d'opérer efficacement cette libération*, Nous avons résolu d'établir une Caisse d'Amortissement.. C'est ainsi qu'en acquittant nos engagemens, *en prenant de justes mesures pour assurer l'équilibre entre nos recettes & nos dépenses*, Nous parviendrons enfin à diminuer le poids de l'Impôt.	SA MAJESTÉ veut maintenir les dispositions ordonnées pour ses Finances, *en sacrifiant toutes dépenses d'agrément*, en différant toutes celles qui peuvent se remettre, en suspendant des constructions sur les fonds de ses bâtiments..... se *privant*, pendant quelque temps, *du plaisir* de faire des graces.	*NOUS avons porté un regard attentif sur la masse entiere de la dette publique*, Nous en avons considéré *toutes les parties pour en bien connoître l'ensemble*, & après avoir fait *discuter en notre Conseil le Compte détaillé* que Nous nous sommes fait rendre, Nous avons reconnu avec une grande satisfaction que cette dette s'éteindra facilement dans une *période déterminée*, par des moyens sûrs, gradués.... qui pourront être maintenus en tout temps... même de guerre; dans l'espace de 25 ans il sera remboursé plus de 1264 millions de la dette publique, & *nul motif ne pourra jamais nous faire départir d'un plan qui mettra l'ordre dans toutes les parties de la Finance*, donnant au *crédit* la force, étendra l'Agriculture, l'effort du Commerce, l'énergie de l'industrie Nationale, en rendant tous les soulagements possibles, & toutes les améliorations faciles.	La nécessité de continuer avec exactitude l'acquittement des dettes, les engagemens pris pour accélérer les paiements arriérés..... Nous obligent d'ouvrir un Emprunt qui facilite toutes les dispositions *d'ordre & d'économie*. C'est en augmentant nos ressources par *la diminution des frais de recouvrement*, c'est en soulageant nos peuples par une distribution plus égale du fardeau qu'ils supportent, que nous assurerons de plus en plus la solidité des créances publiques.	Tous nos engagements ont été acquittés.... Tels sont les fruits, *telles devoient être les bases du plan que nous avons adopté*, l'entier acquit doit être consommé dans le courant de l'année 1786, & Nous avons la satisfaction d'être assurés qu'avec le secours du nouvel Emprunt, nous pourrons effectuer *cet appurement total, sans lequel l'ordre* que nous travaillons à mettre dans nos Finances seroit impossible.

& le danger imminent, qui en ſont les triſtes & néceſſiteux effets?

Vous aſſurez, Sire, que c'eſt du ſein même du déſordre que jaillira une ſource féconde qui fertiliſera toutes les parties de la Monarchie. C'eſt vous propoſer les moyens de fournir à la dépenſe, loin d'appliquer le *remede curatif* au déſordre de l'emploi des revenus, à la profuſion en tout genre de votre Miniſtre. Bien ordonner, les dépenſes & les diminuer, voilà le *remede curatif* que procureroit la reſtauration des Finances. Augmenter les revenus pour ſuffire à l'accroiſſement des dépenſes d'une adminiſtration déſordonnée, c'eſt conſacrer & enraciner le mal dans ſon principe, c'eſt faire illuſion aux vues paternelles de Votre Majeſté.

Ah! Sire, que ne n'a pas à craindre la Nation, quand, encouragée d'un côté par la bonté avec laquelle, à l'exemple de Henri-le-Grand, vous conſultez les Notables du Royaume ſur les moyens de ſoulager vos ſujets, & de mettre l'ordre dans vos Finances, elle voit, de l'autre côté, votre Miniſtre déclarer, imprimer, diſtribuer publiquement que cette auguſte aſſemblée trouve bon ce qu'elle a jugé inconſtitutionnel, & juſte ce qu'elle a déſaprouvé comme vexatoire; ſes alarmes ſe ſont accrues, quand elle a vu que de ce détail pompeux *d'ordre*, *d'economie*, *d'arrangement*, prononcé avec complaiſance par votre Miniſtre au commencement de ſon Diſcours, il n'en eſt réſulté qu'un aveu de déſordre & de danger imminent, prononcé avec aſſurance.

La reconnoiſſance de votre peuple, Sire, eſt ſans bornes; mais ſa conſternation eſt générale, & ſa crainte eſt d'autant mieux fondée, qu'il ſe voit

menacé de l'exécution d'un plan dangereux, nuisible même à ses intérêts, & qu'on a eu l'art de voiler tout ce qu'il renferme de pernicieux, par la flatteuse espérance d'un avenir fait pour séduire le cœur de Votre Majesté.

La crise réelle est celle où on s'efforce de plonger vos sujets ; celle de vos finances, qui n'est que l'effet d'une mauvaise administration, ne peut avoir de suites fâcheuses que celles préparées par votre Ministre, en armant les classes des citoyens les unes contre les autres, en cherchant, par des imprimés répandus avec profusion, à rendre les deux premiers ordres de l'Etat odieux à la nation ; après avoir élevé des doutes dans l'ame de Votre Majesté, sur leur zèle & leur amour pour sa personne sacrée.

L'indignation, Sire, contre votre Ministre est générale, le cri universel. C'est comme membre d'un de ces premiers ordres inculpés que je me dévoue au salut public, plein de confiance dans la bonté de Votre Majesté, dans son amour pour ses sujets ; j'ose espérer qu'elle rendra justice à mon zèle, au soin que j'ai pris de lui dévoiler des vérités si importantes pour le bonheur public.

Dirigé, Sire, par ces vues paternelles, par la bonté de votre ame, qui ne s'est jamais démentie, & seul espoir de vos sujets dans ce moment, daignez, à l'exemple du grand Roi que vous avez choisi pour modèle, daignez écouter les représentations des personnes qui, chargées de votre confiance, n'ont d'autres intérêts que le bonheur de vos peuples. Daignez rejetter toute idée contraire; défiez-vous des gens capables d'élever dans votre ame des doutes sur l'attachement de vos sujets : ils cherchent à trou-

bler cette heureuſe harmonie, cet amour ſi pur que Votre Majeſté mérite à tant de titres.

Daignez enfin prendre des connoiſſances aſſurées par la diſcuſſion, d'une geſtion dont les faits détruiſent vos promeſſes, dont les réſultats ſont en centradiction avec vos Edits; dont le compte rendu n'offre lui-même que contradiction; dont l'Adminiſtrateur voudroit perſuader que le déſordre eſt réſulté de l'ordre & de l'économie; que ce déſordre eſt antérieur à l'époque de 1783; quand, en 1784 & 1785, il a publiquement reconnu le contraire; qu'il ſoulage le peuple de trente millions d'impôts, quand il cherche à en doubler le produit; enfin qui, pour mieux s'attacher le cœur de Votre Majeſté & la mieux tromper ſur ſes vues déſaſtreuſes pour l'Etat, les a parées du voile des ſentiments qu'il ſavoit être les plus chers à un Monarque qui veut être le pere de ſes peuples, tandis qu'il cherchoit à les écraſer par une perception de vingtiemes & de droits de timbre, *plus exacte*, ce qui veut dire, dans l'acception de M. de Calonne, ignorée de Votre Majeſté, PLUS RIGOUREUSE.

La nation, Sire, dont les clameurs ne s'accroiſſent que par la juſtice qu'elle rend à vos vertus, & au deſir que vous avez ſi manifeſtement démontré, de ne rechercher que ſon bonheur, en appelle au cœur de Votre Majeſté. C'eſt-là qu'elle eſt ſûr d'être protégée & ſecourue par un Monarque qui ne deſire véritablement adopter de projets que ceux où il voit le ſoulagement de ſes peuples, qui aime à ne ſe montrer à eux que comme leur pere. Puiſſent ces précieux ſentiments éclairer ſa bonté dans un moment où la nation attend avec inquiétude les effets de ſa juſtice.

Notes justificatives des faits avancés dans les réflexions que je viens de présenter à VOTRE MAJESTÉ.

QUAND M. l'Abbé Terray vint au ministere, la dépense surpassoit la recette de plus de 75 millions : il présenta son compte au feu Roi en 1772 ; soit en augmentation d'impôts, soit en petites banqueroutes partielles, il eut l'art de surpasser la recette de la dépense de cinq millions. Il en résulte que de 1770 à 1775 le Roi a tiré de ses peuples quatre-vingt millions de plus . . . . 80 millions.

Le compte de l'Abbé Terray en 1775 présente une recette de 366, 379, 346 livres.

Celui de M. Necker pour l'année 1781 en présente une de 427, 530,571 livres, ainsi les revenus du Roi ont encore augmenté en six ans de 60

Les revenns actuels pour 1787 étant de six millions qui proviennent des impôts de M. Fleury, des extensions qu'on a données à la partie des Contrôles, des Aides & du renouvellement des baux, du dixieme sur les pensions & traitemens de Finances, comme aussi des quinze millions augmentés sur les toiles par un simple Arrêt du Conseil : il en résulte que

depuis 1781 jusqu'en 1787 le Roi a augmenté ses revenus de plus de 87 millions, ci . . . 87 millions.
Et du commencement de son regne, de 147 millions.

VOTRE MAJESTÉ verra par ce tableau si l'attitude de la pénurie étoit véritablement celle que M. de Calonne devoit avoir.

M. l'Abbé Terray avoit présenté au Roi régnant son compte rendu pour 1775 : le total de sa recette est de 366,879,746 liv. ainsi que V. M. peut le vérifier;

Celui de M. Necker pour l'année 1781 présente une recette de 427,530,471 livres.

La France demande à M. de Calonne quel est l'article du Mémoire de M. Necker qui puisse être argué de faux; & si la part du Roi dans les profits des Finances n'a pas monté à plus de six millions par an; & si la loterie royale ne produit pas plus de sept millions. Pour éclaircir les faits à la satisfaction de la Nation, il faudroit permettre à MM. Necker, de Fleury & d'Ormesson, Ministres inculpés par M. de Calonne, de se défendre & d'éclairer VOTRE MAJESTÉ, les Notables & la Nation. Voilà le sûr moyen de connoître la vérité: l'éluder, c'est craindre les éclaircissemens que V. M. acquerroit par cette discussion si désirée de la Nation, c'est redouter la vérité. Que votre VOTRE MAJESTÉ daigne bien peser cette reflexion; le bonheur de ses sujets y est intéressé, & la gloire de son regne y est attachée.

Votre Miniſtre prétend que M. Necker a diſſimulé les dépenſes de 440 millions: ſuppoſons-le pour un moment. Mais M. de Fleury, par les deux ſols pour livre ſur les droits qui n'en étoient pas frappés, a augmenté la recette de 55 millions, ajoutant à cette ſomme les dix millions d'excédent de recette que préſente le compte de M. Necker, cela fait 65 millions pour payer les intérêts de 440 millions. Quand on ſuppoſeroit que ces intérêts montent à la ſomme exagérée de 35 millions M. de Calonne devroit avoir encore un excédent de 30 millions de recette.

On voit par ce détail que jamais Miniſtre des Finances n'eſt parvenu au Contrôle genéral dans une ſituation plus heureuſe, & plus éloignée de forcer à prendre l'état *de pénurie.* La recette n'a fait qu'augmenter depuis ſon avénement au Miniſtere. 1°. Il y a ſix années d'extinction de rentes viageres, à deux millions par an, cela fait 12 millions ; 2°. M. de Calonne a renouvellé toutes les affaires de Finances quelconques ; 3°. quoiqu'il avance poſitivement n'avoir fait *directement ni indirectement aucune augmentation d'impôts, ni avoir établi aucun droit nouveau* : il eſt cependant notoire qu'il a donné une grande extenſion aux droits de contrôle, qu'il a mis un Vingtieme extraordinaire ſur les penſions des Citoyens, & les traitemens de Finances. Il a, par un ſimple Arrêt du Conſeil, augmenté les tailles de 15 millions, ſous prétexte des Corvées ; & quand cette ſomme y ſeroit employée, il n'en réſulteroit pas moins que la recette auroit au-

gmentée de plus de 27 millions par an à ajouter aux 30; ainſi ce Miniſtre économe a donc mangé dans trois ans & trois mois d'adminiſtration, non-ſeulement le fond de 57 millions de rentes, mais encore celui de 113 millions de rentes, montant du déficit, & un million au moins d'emprunts ou d'affaires; ce qui fait un capital de 4 milliards 400 millions. Ce tableau, Sire, n'a pas beſoin de réflexion pour éclairer VOTRE MAJESTÉ: la ſeule façon de le réfuter eſt de produire les comptes remis à V. M. pour l'année 1787, d'en permettre la diſcuſſion aux Miniſtres inculpés par M. de Calonne; juſques-là le Public reſtera perſuadé de la fauſſeté de ſes aſſertions.

985

Apperçu des Emprunts ou Affaires de M. DE CALONNE, depuis 1783.

Edit de Décembre 1783 . .	100	millions.
Edit de Décembre 1784. . .	125	
Edit de Décembre 1785 . .	80	
Edit de Septembre 1786 . .	30	
Caiſſe d'Eſcompte	70	
Emprunt de 1782, preſque doublé en 1784, ch. 2 du 2e. volume de M. Neker. .	75	
D'Août 1785 à Nov. 1786, 6,697 mille livres de rente, créés dans les Edits de 1770, 1781 & 1782.		
Capital au moins.	80	

Emprunts d'Etats.

Bretagne	6	millions.
Languedoc	8	
Bourgogne	4	
Artois	2	
Gênes	6	
Autre de Geix, Bugey & autres,	ci.	*Mémoire.*

Emprunts particuliers.

Dons du Clergé	18	millions.
Retenue des Bénéfices de la Ferme Générale.	22	
Prêts par Elle.	12	
Ibidem. des Régiſſeurs. . . .	12	
Des Adminiſtrateurs du Domaine	12	